

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Monsieur Olivier WANBECKE
Directeur des Services
départementaux de l'Éducation
nationale
5 place des Faïenciers
76037 Rouen

Le Havre, le 22 février 2021.

Objet : *Carte scolaire et Dotations Horaires Globales 2021*

Monsieur le Directeur académique,

Suite à notre échange du 1^{er} février dernier et après avoir pris connaissance du projet de carte scolaire 2021 arrêté le 10 février, je souhaite vous faire part d'un certain nombre de situations préoccupantes qui me sont relayées par des Maires, des Conseillers départementaux, des parents d'élèves et des enseignants de plusieurs établissements scolaires de ma circonscription.

Je ne méconnais pas le cadre budgétaire contraint dans lequel vous devez évoluer pour construire la prochaine carte scolaire, et je le regrette fortement notamment pour le second degré qui aurait mérité eu égard aux conséquences lourdes de la crise actuelle de disposer d'une ambition affirmée par le Ministère et non d'une baisse de moyens malgré des effectifs en hausse.

Cependant, j'ai conscience que la responsabilité de cette situation ne vous incombe pas.

En revanche, je suis convaincu que vous avez à cœur de pouvoir adapter, voire corriger, certaines décisions prises en ce début d'année à la lumière notamment des éléments que vous ont été transmis par les Maires, les Conseillers départementaux, les conseils d'école ou les conseils d'administration des collèges et lycées, comme je le fais moi-même ici.

Je souhaite tout d'abord évoquer mon précédent courrier du 11 février relatif à la suppression de **deux sections d'enseignement spécialisés aux collèges Dufy et Descartes prenant en charge des élèves atteints de troubles spécifiques du langage** fait face à l'incompréhension bien légitime que soulève ces décisions. Des décisions qui semblent contraires aux engagements et annonces gouvernementales en faveur de l'inclusion scolaire des jeunes en situation de handicap.

De même, chacun convenant au plus haut niveau de l'Etat que la crise actuelle révélant notamment un ardent besoin de culture après des mois de restrictions, **la fin des spécialités théâtre et musique au lycée Porte Océane ainsi qu'histoire des arts et espagnol au lycée Claude Monet** est très mal vécue.

Concernant les collèges, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les dotations globales horaires (DHG) annoncées pour la rentrée ont entraîné un nombre encore jamais connu jusqu'à présent de motions de contestation de la part des établissements de ma circonscription.

Des DHG étant en baisse malgré des effectifs stables ou en hausse, et malgré un besoin évident de renforcement de l'accompagnement des élèves en raison des conséquences de la crise que nous traversons, personne ne comprend les orientations prises. Avec un fort sentiment que le second degré fait les frais des augmentations de moyens attribués en faveur du premier degré.

J'ai pris note que les baisses de DHG annoncées sont souvent couplées avec une augmentation des heures supplémentaires annualisés (HSA). Sauf que toutes les équipes concernées mettent en avant, par des arguments concrets les effets indésirables et des difficultés relatives à l'augmentation de ces heures supplémentaires qui nuisent au travail d'équipe, à la stabilité de ces équipes et à l'accompagnement des élèves.

En effet, comment croire qu'un enseignant qui assume dans sa semaine des cours sur de multiples collèges pourrait-il dispenser un enseignement de même qualité que celui qui est présent à demeure dans un établissement ? Sans compter la dégradation de ses conditions de travail et le temps perdu dans des déplacements.

Dans ce cadre, je me permets d'insister afin que les baisses de DHG annoncées dans les collèges situés en REP et REP+ sur ma circonscription puissent être réétudiées en lien avec les équipes pédagogiques concernées :

- Gustave-Courbet à Gonfreville l'Orcher (REP) : Baisse prévisionnelle de 4 élèves, suppression d'une classe de 6^{ème}
- René-Descartes au Havre (REP+) : Baisse de 2,6 postes, suppression d'une classe de 6ème
- Gérard-Philippe au Havre (REP) : Baisse prévisionnelle de 5,5 h, sixième année de baisse
- Marcel-Pagnol au Havre (REP+) : Suppression de deux divisions et augmentation du nombre d'élèves par classe. Niveau des heures postes qui s'approche de celui des établissements non situés en REP.
- Jacques-Monod au Havre (REP+) : Baisse prévisionnelle de 4,5 h malgré des effectifs stables.

De même il me semble que la situation particulière du collège Pablo-Picasso d'Harfleur sorti trop prématurément du REP il y a quelques années, mérite toute votre attention suite aux alertes qui se multiplient sur une dégradation des conditions d'enseignement et une hausse des incivilités et des tensions.

Concernant le premier degré, les contestations et inquiétudes sont moins nombreuses et je souhaite le souligner. J'ai également bien noté le rétablissement d'un poste d'enseignant permanent à l'école maternelle Louis-Aragon de Gainneville, suite à une fermeture de classe visiblement trop précipitée lors de l'établissement de la carte scolaire 2020. Cependant, certaines alertes mériteraient d'éviter que se renouvelle ce genre de situation à la rentrée 2021.

Sur Gonfreville l'Orcher, je reste attentif à la situation de l'école maternelle Turgauville, exclue de la REP à l'incompréhension générale alors que l'école élémentaire située à côté y demeure.

J'ai constaté que malgré une légère baisse prévisionnelle de son effectif, cette école n'est pas concernée par les décisions provisoires établies à ce jour. Je vous saurai gré de bien vouloir me confirmer cette information, en espérant que la situation actuelle soit maintenue en juin lors des arbitrages finaux.

La même attention particulière me semble importante concernant l'école élémentaire de Gournay et ses classes à triples niveaux qui nécessiterait peut être une affectation de poste supplémentaire.

Enfin, on m'informe que la suppression prévisionnelle d'un poste au sein de l'école maternelle Jean-Jaurès est basée sur un effectif erroné suite à une mauvaise transmission de données de la directrice auprès de vos services. Je ne doute pas que cette situation sera corrigée en juin mais j'apprécierai toutefois de connaître la raison qui ont conduit vos services à ne pas rectifier cette mesure dès ce mois de février.

Sur Harfleur, Madame le Maire vous a saisi, argumentaire à l'appui, pour vous faire part de la nécessité de maintenir le nombre d'enseignants affectés à l'école élémentaire des Caraques. Un nombre important de familles résidants sur le périmètre de cet établissement sont en grande difficulté, 20 % du « chef de famille » est sans emploi notamment et les sources de tensions peuvent être importantes. Au regard des difficultés un accompagnement en dehors du temps scolaire a été mis en place. Fermer une classe serait dans ces conditions particulièrement préjudiciable pour les élèves de ce quartier d'Harfleur.

Sur Le Havre, l'école élémentaire Colette comme Robespierre au Havre rejoignent cette même analyse, leur effectif atteignant pour chacune 25 élèves par classe. L'école Colette accueille un public mixte où les fragilités s'alourdissent, tandis que Robespierre est situé dans le quartier de Caucriauville (Quartier prioritaire de la politique de la ville en raison d'un taux de pauvreté aux alentours de 45%), toutes deux auraient ainsi besoin d'une ouverture de poste en grandes classes (CE2-CM1-CM2).

Je souhaiterais également que soit portée une attention particulière sur l'école maternelle Les Douanes qui voit ses effectifs atteindre 25 élèves en moyenne par classe et sur l'école maternelle Ferdinand Buisson dont les effectifs augmenteraient de 10 élèves par rapport aux 139 recensés par vos services et qui verrait perdre une classe.

J'ai également de fortes inquiétudes concernant l'école élémentaire Jean Jaurès (REP+) qui atteindrait 20 élèves en CP et en CE1 avec un passage de 4 classes à 3 classes « dédoublées » obligeant mathématiquement à un double niveau CP-CE1. Il me semble que l'application de cette décision provisoire irait à l'encontre des recommandations et des bénéfices recherchés par la politique de dédoublement en vigueur. Au regard des effectifs de la maternelle adjacente, il semble de plus évident que le poste supprimé à la rentrée devra être rétabli lors de la rentrée suivante. Ce groupe scolaire étant le seul du quartier des Neiges. Dans ces conditions, pourquoi porter atteinte pour une année scolaire à la stabilité de l'équipe ?

Enfin plus globalement je me permets de constater que l'ouverture de classes dans les maternelles REP+ se fait avec l'obligation de dédoubler les grandes sections, avec fatalement parfois des répercussions sur les petites et moyennes sections. Or, les deux premières années de scolarité méritent la même attention que celle portée aux grandes sections. Cela ne devrait pas conduire à une simple gestion chiffrée des effectifs de la scolarité.

J'ai conscience que tous ces éléments vous parviennent après la tenue du Conseil Départemental de l'Education Nationale le 10 février, et je le regrette fortement puisque cette année je n'ai pas disposé de la possibilité de vous saisir entre les mesures envisagées par le Comité technique de l'Education Nationale (CTSD) et le CDEN qui débat du projet de carte scolaire, ces deux réunions qui sont espacées habituellement de plusieurs semaines ayant été convoquées le même jour.

Je souhaite néanmoins vous porter ces éléments à votre connaissance afin que les situations évoquées soient réexaminées en visant l'égalité des chances scolaires et que les enseignements ne se fassent pas des conditions de surcharge de classe, augmentant encore les difficultés.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des suites réservées à ces alertes, comme ont pu le faire les élus locaux, les parents d'élèves et les équipes éducatives.

Dans ces attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Jean-Paul LECOQ